

Edito

no 05 | juin 2012

AMIS PRODUCTEURS, SALUT!

Ainsi donc, le 4 avril dernier, les délégués de Prolait ont pris congé de Benjamin Henchoz, président sortant, au terme d'une assemblée générale riche en émotions. 138 délégués sur 156 se sont déplacés à la Grande salle de Grancy, magnifiquement décorée et préparée par la société de laiterie et le président de cercle, Michel Devantay, que nous remercions pour l'organisation de cette journée.

algré la situation difficile du marché laitier, l'assemblée a été d'excellente tenue avec, en point d'orgue, les applaudissements nourris, pour toutes les personnes démissionnaires qui se sont investies pour Prolait: délégués, présidents de cercle, administrateurs.

Tout d'abord, un grand merci aux présidents de cercle démissionnaires: MM. Jean-Maurice Vuilliomenet, Charles-André Cusin, Eric Glauser et René Cotting. Vous avez largement contribué au rassemblement des régions neuchâteloises, vaudoises et fribourgeoises. Nous vous souhaitons tous nos vœux pour vos activités futures. Quant aux deux administrateurs qui nous ont quittés, ils vont laisser une trace à Prolait. En effet, deux Henchoz qui partent en même temps, cela laisse un vide. Nicolas, grand personnage du Pays d'Enhaut, a beaucoup travaillé pour maintenir la cohésion des producteurs dans sa région. Merci et bonne santé, à toi.

Et enfin, Benjamin, qui a œuvré autant pour le Gruyère AOC, dont il a été une des chevilles ouvrières, que pour le lait de centrale dont il a très vite compris les faiblesses, en créant le pool Prolait. Plein succès dans tes nouvelles responsabilités.

Pour ma part, je suis conscient que la tâche sera ardue, mais je sais pouvoir compter sur une équipe dynamique: conseil d'administration, présidents de cercle et administration. La situation sur le marché actuel est des plus tendue. Du côté du lait de centrale, l'assemblée des délégués de l'IP Lait du 4 mai dernier a enterré la dernière mesure prenant en compte le principe du pollueur payeur: la taxe de 4 ct./kg sur les quantités supplémentaires. Les délégués producteurs

l'ont rejetée à 32 contre 6. 80 % d'entre eux ont donc baissé les bras et ont donné plein pouvoir aux transformateurs et distributeurs concernant les volumes de lait. Cette volonté représente-t-



elle vraiment le 80 % des producteurs suisses? Je voudrais pouvoir répondre non, mais force est de constater que leur réaction est inexistante. Dès lors que faire? Attendre encore? Pour moi la question est simple: soit les producteurs demandent unanimement l'aide de l'Etat pour gérer l'offre, ce que nous avons toujours soutenu, soit le « marché » se chargera de se réguler tout seul, avec les conséquences dramatiques que cela pourrait avoir sur les exploitations. Que fait Prolait devant cette situation? Nous cherchons, depuis des mois déjà, des solutions, des outils pour garder et augmenter de la valeur ajoutée, ceci en discussion avec nos acheteurs. Certains projets aboutiront, d'autres pas. Mais nous en avons!

Au niveau des interprofessions fromagères, l'affaire du «Gruyère» américain vient nous rappeler qu'en matière de marché, rien n'est définitivement acquis. Il faut sans cesse discuter, dialoguer et surtout anticiper. Mais le côté positif est la magnifique cohésion des politiques, des médias et des consommateurs qui ont dénoncé

l'objectif inapproprié d'Emmi aux USA. Cet élan de solidarité vient saluer tout le travail effectué par l'IPG depuis sa création. Mais les défis restent importants: évolution et donc gestion des quantités, intégration de nouveaux producteurs, répression des fraudes, etc.

Je suis convaincu que le chemin que nous avons pris, à savoir la gestion des quantités, est le bon. Bien-sûr, notre réglementation sera appelée à évoluer, mais elle nous permettra de nous adapter **ensemble**.

Marc Benoit, président

REMERCIEMENTSÀ BENJAMIN HENCHOZ

«Il sera important que l'agriculture soit unie et solidaire.» C'est avec ces mots que Benjamin Henchoz a accepté sa nomination au Conseil d'administration d'Orlait le 2 mai 1990 à Rougemont.

Son engagement pour les producteurs de lait n'a, dès lors, jamais faibli; au contraire, plus les années passaient, plus il s'engageait. Dans cette tâche, une des plus belles réussites pour laquelle Benjamin s'est engagé, l'a mobilisé rapidement après sa nomination: la Charte du Gruyère, première pierre en quelque sorte de l'Interprofession du Gruyère, la demande de l'AOC et son cahier des charges de 1994 à 1998. Une période très intense où il a beaucoup apporté à l'ensemble de la filière du Gruyère AOC.

En 2006, il a quitté l'IPG pour reprendre la Présidence d'Orlait et succéder à André Chassot, pour poursuivre cette énorme réforme laitière avec Prolait Plateforme laitière de Suisse occidentale suite à la faillite SDF de 2002. Prolait Plateforme fût la clé de voûte du financement des investissements Cremo aidé par les cantons, les producteurs des fédérations concernées et la fédération des producteurs suisses de lait (PSL).

La construction de l'OP Prolait a servi à mettre en place un règlement de droit privé pour gérer la production à l'abandon du contingen-



tement. Autre objectif: réunir plusieurs fédérations pour créer des grandes organisations de producteurs. Tous les objectifs n'ont pas pu être atteints malgré un engagement énorme. Mais le 4 avril 2008 à Essertines-sur-Yverdon, la fusion d'Orlait-FLVF et de la FLN fut scellée pour constituer Prolait fédération laitière, dont il devient le premier Président.

Benjamin, nous te remercions sincèrement pour le temps, l'engagement et la vision que tu as mis au service des producteurs de lait de notre fédération et bien au-delà, par ta présence au comité central des producteurs Suisse de lait où tes interventions étaient respectées. Tu as ce don pour conduire un groupe dans la bonne humeur malgré les difficultés à résoudre. Le Conseil d'administration de Prolait te remercie tout particulièrement car ta motivation est restée intacte et contagieuse pour nous.

Nous te souhaitons une bonne retraite active, puisque tu t'occuperas encore du projet de fromagerie pâtes-molles à Moudon.

Au nom de tous les producteurs Prolait, Le vice-président, André Aeby Sur le tableau ci-dessous, nous vous présentons l'évolution du nombre de producteurs ayant bénéficié du bonus ainsi que la part de lait correspondante. Les critères pour l'attribution de ce bonus ont été modifiés au 1er janvier 2012 comme suit:

- Résultat inf. ou égal à 10'000 germes (précédemment: inf. à 8'000 germes)
- Résultat inf. ou égal à 100'000 cellules (précédemment: inf. à 100'000 cellules)
- Résultat inf. ou égal à -0,520°C pour la cryoscopie (précédemment: inf. à -0,520°C)

Afin d'assurer une livraison irréprochable de votre lait durant la période estivale, nous vous rappelons quelques principes importants; refroidissement du lait directement après la traite à < 5,0°C, nettoyage du matériel entrant en contact avec le lait après chaque utilisation, nettoyage à l'acide 2 fois par semaine.

Pour les problèmes de cryoscopie, nous vous recommandons de vérifier la vidange de votre tank avant la traite, de contrôler l'élimination de l'eau résiduelle des installations de traite et des ustensiles à lait et récupérer la pousse à l'eau de la traite. Il faut également contrôler l'équilibre de l'alimentation du bétail en énergie, en protéines, en sels minéraux et en sels.

Blaise Decrauzat

Nombre de producteurs et part du volume de lait avec bonus

	Janvier	Février	Mars	Avril
Nbre de prod. 2011 avec bonus	47	84	46	68
Nbre de prod. 2012 avec bonus	111	108	133	119
Différence 2011 - 2012	+ 64	+ 24	+ 87	+ 51
Part du volume livré 2011 avec bonus	6,49%	12,00%	6,18%	10,99%
Part du volume livré 2012 avec bonus	16,34%	16,96%	21,08%	17,88%
Différence 2011 - 2012	+ 9,86%	+ 4,96%	+ 14,90%	+ 6,89%

Marché du lait saturé - Production en augmentation

QUELLES SOLUTIONS POUR SORTIR DE LA CRISE ?

Le 4 mai dernier, l'assemblée des délégués de l'IP Lait décidait, à une large majorité, de renoncer à encaisser la contribution de 4 ct. sur les quantités supplémentaires. Cet abandon est incompréhensible et lève la dernière incitation à restreindre les volumes de production. Pour sortir de cette crise, nous devons impérativement nous unir, derrière notre organisation faîtière (FPSL) pour maîtriser l'offre. Faut-il pour cela accepter d'abandonner le chacun pour soi, prévalent aujourd'hui.

La situation du marché du lait de centrale est particulièrement préoccupante et les dernières informations tant sur le plan national qu'international ne sont pas là pour nous rassurer. En effet, depuis le début de l'année (de janvier à mars 2012), les volumes de production ont progressé de 4,5 % ou 39'040 tonnes par rapport à l'année précédente, ceci dans un marché déjà saturé. Conséquence logique de cette évolution: la part de lait à dégager sous forme de matière grasse explose et la contribution linéaire de 1 ct. prélevée auprès de tous les producteurs pour le fonds de dégagement de l'IP Lait ne suffit plus. De surcroit, sur le marché in-

ternational, les volumes tendent à progresser également et les prix, à baisser. Résultat: une baisse programmée du prix du lait à la production!

Et, cerise sur le gâteau, la seule et modeste mesure incitant à limiter les volumes de production, à savoir le prélèvement des 4 ct. sur les quantités supplémentaires, décidée en 2011, a été définitivement enterrée lors de la dernière assemblée des délégués de l'IP Lait. Nous ne pouvons que nous incliner face à cette décision démocratique et féliciter les représentants des transformateurs de leur unité et de leur force de persuasion pour avoir su convaincre une majorité de représentants des producteurs du bienfondé de cette décision!

Face à cette évolution catastrophique pour nos producteurs de lait, comme organisations de défense professionnelle, nous devons prendre nos responsabilités et, sans délai, convenir ensemble de solutions communes pour gérer les volumes. Fautil pour cela impérativement abandonner la voie, actuellement prise, du chacun pour soi, qui est une impasse dans laquelle tout le monde est perdant.

Parallèlement, il est important de poursuivre sur la voie politique, pour obtenir la force obligatoire au niveau des producteurs pour des mesures de gestion de l'offre, puisque l'IP Lait a clairement exprimé sa volonté de ne rien entreprendre dans ce sens.

Enfin, sur le plan régional, nous nous engageons pour développer des projets permettant de commercialiser le lait de nos producteurs avec de meilleures plus-values. C'est notamment le but recherché par notre projet de production et commercialisation des fromages à PM Le Grand Pré.



Interprofession du Gruyère

L'IPG FAIT FACE À DES DÉFIS IMPORTANTS

Face aux difficultés de la filière du lait de centrale et à celles de l'Emmentaler, le Gruyère AOC a pu tirer son épingle du jeu. Mais rien n'est jamais gagné. Il a fallu 20 ans pour construire ce qui existe aujourd'hui. Les défis sont aujourd'hui de défendre la marque «Gruyère» à l'étranger, gérer et anticiper les volumes de production pour garantir une marge suffisante à tous les échelons de la filière et garantir une qualité irréprochable du produit tous les jours de l'année.

Après l'annonce, à mi-avril, de la fromagerie Roth Käse Ltd au Wisconsin (USA), dont Emmi est actionnaire majoritaire, d'augmenter sa production à 1'700 tonnes de « Gruyère Grand Cru », l'émotion a été vive. La politique s'est emparée du sujet. Les organisations professionnelles et l'IPG ont réagi avec détermination. Du côté des producteurs de l'IPG, Prolait et la FSFL se sont fendues ensemble d'une lettre à l'attention d'Emmi relevant le travail de l'interprofession dont Emmi est membre, dénonçant l'action de Roth Käse

et demandant à Emmi de renoncer à la marque « Gruyère » pour tout autre produit que celui que nous connaissons, le Gruyère AOC produit en respect du cahier des charges dans la zone définie. Le 3 mai 2012, Emmi a annoncé qu'elle renonçait à l'appellation « Gruyère » pour le fromage produit aux USA et qu'elle soutenait l'enregistrement par l'IPG de la marque « Gruyère » dans ledit pays. Il s'agit d'un soulagement pour la filière. Cela démontre désormais toute l'importance de renforcer la législation sur les AOC-IPG et la lutte

contre les fraudes. La Suisse doit être fière des AOC qu'elle détient.

Même si la tendance est au développement du marché du Gruyère AOC, essentiellement à l'étranger, la pression devient de plus en plus grande à l'interne. Plusieurs fromageries de la Sarine font pression pour s'introduire dans l'IPG. Cette dernière a pris la décision, lors de sa dernière assemblée, d'accepter la fromagerie Guin dès 2013 (sur liste d'attente depuis 12 ans). Des discussions sont en cours avec la fromagerie de Wengliswil. Si un développement de la filière se fait, il doit concerner en primeur les producteurs déjà membres. L'acceptation de nouveaux membres doit permettre à toutes les régions de se développer.

La fabrication de Gruyère a fortement augmenté durant les premiers mois de cette année. La quantité semestrielle devant être obligatoirement respectée, une livraison régulière du lait est vivement souhaitée.

Daniel Geiser

Assemblée des délégués 2012

NOMINATIONS

Les nouveaux membres élus au Conseil d'administration de Prolait, en remplacement de MM. Benjamin et Nicolas Henchoz, sont MM. René Cotting de Châtonnaye FR et Eric Glauser de Villars-le-Terroir VD. Monsieur Marc Benoit a été nommé à la présidence de Prolait par acclamation alors que M. André Aeby a été confirmé à la vice-présidence par le Conseil d'administration lors de sa première séance.

A noter que Prolait compte quatre nouveaux présidents de cercle cette année: MM. Stéphane Challandes, pour le cercle de la Vuedes-Alpes; Joël Loup, cercle d'Avenches-Broye; Sébastien Bigler, cercle de Lavaux; et Alexandre Longchamp, cercle de Grosde-Vaud-Lausanne. Ils remplacent MM. Eric Glauser et Jean-Bernard Chevalley nommés au Conseil d'administration et les démissionnaires MM. Charles-André Cusin et Jean-Maurice Vuilliomenet.

Daniel Geiser

Gestion des quantités

MISES ET NOUVEL ARTICLE DU RÈGLEMENT

Pour la première fois, les producteurs se trouvant dans la fourchette de prix de la mise ont pu obtenir le 100 % de la quantité demandée. D'autre part, un nouvel article a été ajouté au règlement de gestion des quantités de Prolait. Celui-ci permet de garantir l'obtention d'une quantité au prix moyen des mises à une exploitation qui s'engage dans la construction d'une nouvelle étable pour les vaches laitières. Toute attribution de quantités de base est faite pour autant que d'autres aient été libérées auparavant.

321 producteurs de Prolait ont participé à la mise des quantités libérées en avril 2012. 312 ont obtenus le 100 % de la quantité misée. Le prix moyen des mises s'est situé à 11,1 ct./kg. Ce moyen de répartir les quantités libérées permet de donner une chance à chaque exploitant, quelle que soit sa filière de production principale. Le fait de pouvoir attribuer le 100% du volume demandé découle en grande partie de la baisse drastique du prix du lait en 2009; cette dernière a poussé un certain nombre de producteurs à quitter définitivement la production laitière, principalement dans les régions de plaine.

Après avoir présenté le concept lors des assemblées de cercle, le Conseil des présidents de cercle a décidé d'approuver l'introduction d'un nouvel article au règlement de gestion des quantités valable dès 2012. Celui-ci permet à un exploitant, lors du dépôt de son dossier aux offices cantonaux d'aides et crédits compétents, de pouvoir obtenir la garantie d'attribution d'une quantité de base au prix moyen des mises une fois l'étable pour vaches laitières réalisée. La quantité qui pourra être accordée correspondra à 1'000 kg par vache laitière et au maximum 100'000 kg par projet. Les étables non construites en 2012 pourront bénéficier de cette mesure. Toute personne intéressée est priée de s'adresser au secrétariat de Prolait pour tout renseignement complémentaire.

Daniel Geiser



CONCOURS INTERNATIONAL DES FROMAGES WISCONSIN (USA)

Tous les deux ans, le célèbre concours de dégustation a lieu dans l'état du Winsconsin aux Etats-Unis. Deux fromagers de notre région et leurs producteurs ont particulièrement été honorés cette année. Dans la catégorie « Gruyère AOC », la première place a été remportée par la fromagerie du Cerneux-Péquignot (sur la photo: M. Olivier Baudoit, fromager et M. Pierre-Alain Cuenot, président de la société). La deuxième place est revenue à la fromagerie du Haut-Jorat (dont M. René Pernet est fromager et M. Jacques Gavillet, président). Félicitations aux lauréats!



VIE DES SOCIÉTÉS

La Société de fromagerie des Landes (Le Solliat), après deux ans de procédures juridiques, peut enfin se projeter dans l'avenir. La rénovation complète de la fromagerie a été étudiée. La mise à l'enquête est déjà en cours. Parallèlement, une réflexion de fond a été lancée concernant la gestion des investissements à long terme dans la Vallée de Joux, à la demande des autorités et des investisseurs.

Après trois ans de discussion, les **sociétés de fromagerie des Bayards et des Parcs** ont signé le contrat de fusion par combinaison le 18 avril 2012. La nouvelle société de fromagerie ainsi créée s'appelle « Duo Vallon ». Elle réunit 20 producteurs livrant environ 2,6 millions de kilos de lait transformés en Gruyère AOC. M. Jean-Pierre Gfeller en est le président. Jusqu'à la réalisation du projet de nouvelle fromagerie, prévu en 2013, les deux sites actuels seront gérés séparément, pour Les Bayards en gestion directe et Les Parcs avec un fromager acheteur de lait.

Face aux difficultés financières importantes auxquelles il fait face, **l'Etat de Neuchâtel** a décidé que tout octroi important d'aides à fonds perdu devait faire l'objet d'une décision du Grand Conseil. Après l'intervention ce printemps de la CNAV et de Prolait, le Service de l'agriculture s'est engagé à présenter un rapport au Conseil d'Etat pour la réalisation des projets collectifs et individuels d'ici à juin 2012. Ce rap-

port concerne notamment les projets de fromagerie aux Bayards, à la Sagne, à Bémont et aux Sagnettes, le projet de caves communautaires à la Brévine ainsi que celui de l'abattoir régional des Ponts-de-Martel. Le déblocage des moyens cantonaux nécessaires doit permettre l'octroi des aides fédérales pour une réalisation de ces projets en 2013.

Les producteurs des sociétés de Penthéréaz, Suchy, Le Villaret, Sugnens, La Robellaz, Corcelles-près-Chavornay et Essert-Pittet ont décidé le 19 avril 2012 de créer l'« Association des producteurs de lait de Penthéréaz et environs » les réunissant dans une seule et même structure juridique. Les buts de l'association sont, bien entendu, de défendre les intérêts de ses membres, mais aussi de convenir avec la Société de fromagerie de Penthéréaz de la reprise à terme de la fromagerie. Au moment venu, l'association se transformera en société coopérative.

Les 20 ans de la **fromagerie des Martels** (Ponts-de-Martel) ont été fêtés les 11 et 12 mai 2012. 27 producteurs livrent environ 3,3 mio kg de lait pour la fabrication du Gruyère AOC. Le fromager, M. Didier Germain, vient d'obtenir la certification ISO 22'000 (normes d'hygiène). Il fabrique aussi une spécialité unique en Suisse, le Bleuchâtel.

Daniel Geiser

FROMAGERIE À PÂTE-MOLLE LE GRAND PRÉ

Le projet suit son cours et après l'achat du terrain au mois de février, la construction de la nouvelle fromagerie pâte-molle a pu démarrer au début du mois d'avril.

La commercialisation des fromages dans leur nouvel emballage a débuté juste après Pâques.



Les premiers échos sont favorables et les ventes évoluent de façon encourageante. Des information plus détaillées peuvent être obtenues sur le nouveau site internet du Grand Pré: www.legrandpre.ch.

AGENDA PROLAIT

29 mai 2012:

Conseil d'administration

27 juin 2012:

Conseil d'administration

4 juillet 2012:

Conseil des présidents de cercles

25 août 2012:

Conseil d'administration

IMPRESSUM

Rédaction

Prolait fédération laitière Route de Lausanne 23 1400 Yverdon-les-Bains Tél. 024 424 20 10 / Fax 024 424 20 19

Courriel: info@prolait.ch Internet: www.prolait.ch

Mise en page Denis Hauswirth

Impression

AGRIDEA, Lausanne